



**Déclaration liminaire CGT**  
**au Comité Social d'Administration (CSA)**  
**du 29 avril 2026**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

La CGT tient à exprimer de manière forte et déterminée son attachement au droit fondamental au bonheur, à la paix et à la justice sociale. Dans ce contexte mondial troublé par des conflits incessants, nous réaffirmons avec conviction que la paix, l'égalité et la solidarité entre les peuples doivent être au cœur des priorités politiques. C'est cette même vision de la société, fondée sur l'harmonie, la coopération et la dignité humaine, qui doit orienter nos actions dans le cadre de la transformation de notre établissement.

Cependant, l'EPA VNF va être confronté à une situation préoccupante, où les coupes budgétaires imposées par le gouvernement risquent d'avoir un impact significatif sur le financement des projets. La CGT alerte sur le fait que les subventions à venir risquent de ne plus permettre de financer la transformation de l'établissement tel que défini dans le programme du COP. Cette situation menace de compromettre également la régénération de notre réseau, point essentiel pour garantir la pérennité et l'efficacité de notre travail. Les investissements actuels sont déjà largement insuffisants.

Nous ne pouvons pas accepter que ces choix budgétaires mettent en péril l'avenir de nos conditions de travail et que la qualité des services soit sacrifiée pour répondre à des impératifs économiques injustifiés.

La CGT demande donc la suspension immédiate de ce projet dans ses conditions actuelles et la révision des orientations budgétaires. Il est impératif de redéfinir de nouvelles priorités qui prennent en compte les besoins réels des agents, la transformation nécessaire de notre établissement, ainsi que le respect des engagements pris dans le COP.

Le 10 avril, une proposition de loi visant à étendre le travail le 1er mai devait être examinée à l'Assemblée nationale. Cependant, les débats ont été empêchés par une motion de rejet de dernière minute, ce qui a bloqué toute discussion sur le fond. Cette proposition est perçue comme une tentative de banaliser le travail le 1er mai, au profit des grandes entreprises, au détriment des droits des travailleurs et travailleuses. La CGT rappelle son attachement à maintenir cette journée comme une journée payée et chômée et espère qu'elle restera ainsi, notamment au sein de VNF pour les missions non essentielles.

La CGT souhaite attirer également votre attention sur une problématique de rémunération des agents d'exploitation de la DTCB, liée aux cycles de travail en période hors-navigation, durant les mois de janvier à mars, novembre et décembre.

En effet, comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises, ces agents sont régulièrement programmés pour effectuer des tâches de gestion hydraulique le samedi et le dimanche et leur rémunération n'est pas prise à sa juste valeur dans l'IOT « Cycle ». Cette situation perdure depuis la mise en place du dispositif RIVE, alors que la CGT avait déjà alerté sur les risques de dysfonctionnements.

Nous vous avons transmis plusieurs plannings qui montrent clairement que des agents sont programmés le week-end à plusieurs reprises, pour des missions liées à la gestion hydraulique. Nous pouvons vous fournir des éléments supplémentaires à ce sujet si besoin.

La CGT souhaite rappeler que la banalisation du travail programmé le week-end n'a pas cours au sein de notre ministère, et nous exigeons que cette règle soit également appliquée au sein de l'EPA VNF. La réponse qui nous a été adressée par mail le 9 avril dernier n'est ni acceptable ni justifiable, et ne reflète en rien les exigences de rémunération légales des heures effectuées en dehors de la période classique de travail.

Ainsi, la CGT exige que toutes les heures effectuées par les agents durant les week-ends soient rémunérées comme elles se doivent, conformément à la réglementation applicable, et ce, depuis la mise en œuvre du RIVE. Nous vous informons que, si aucune solution satisfaisante n'est apportée à cette situation, la CGT n'hésitera pas à entreprendre tous les recours nécessaires pour faire valoir les droits des agents.

En ce qui concerne la gestion des cahiers de filière, la CGT a déjà exprimé à plusieurs reprises son mécontentement et son inquiétude quant à la précipitation avec laquelle l'acte 2 de la transformation de VNF a été mis en place, et les conséquences graves qui en découlent pour les agents.

Depuis plusieurs mois, nous avons observé une augmentation significative des accidents du travail et une détérioration des conditions de travail des agents, avec des alertes sur les risques psychosociaux qui ne sont pas prises en compte de manière sérieuse. Les surcharges de travail, la perte de sens, la pression constante, les burn-out, et les incertitudes liées à la mise en œuvre de ces réorganisations sont autant de signes d'une gestion défailante et d'une incapacité à répondre aux besoins fondamentaux des agents.

Les cahiers de filière, censés répondre aux questions essentielles concernant l'organisation du travail restent un échec. Plutôt que d'apporter des solutions concrètes et claires, ils sont souvent incomplets, mal définis et pleins de zones d'incertitudes. Des termes comme « reste à définir », « en attente d'arbitrage », « n'a pas été traité », « préciser le périmètre » ou encore « manque de moyens humains » sont systématiquement utilisés, ce qui montre bien l'improvisation et l'absence de vision claire.

La CGT s'inquiète particulièrement du manque de cohérence dans l'organisation des filières et de l'absence de concertation réelle avec les agents sur leurs métiers et leurs interactions. Au lieu de clarifier les rôles, les responsabilités et les périmètres d'intervention, les cahiers de filière plongent les agents dans la confusion et l'incertitude. Ce manque de clarté nuit gravement à la qualité du travail, à l'engagement des agents et à leur bien-être. Les agents sont désormais isolés dans des filières métiers étanches, ce qui complique encore les mobilités internes et marque la fin de la polyvalence.

La CGT alerte également sur la centralisation excessive qui se poursuit au sein de l'EPA VNF. L'acte 2 de la réorganisation semble avant tout être une volonté de réduire les effectifs et de concentrer le pouvoir décisionnel au siège, loin des réalités de terrain. Cette centralisation nuit gravement à l'agilité de l'établissement et à sa capacité à répondre efficacement aux besoins des agents et des usagers.

La CGT revendique l'arrêt immédiat de cette centralisation et exige une véritable concertation avec les agents avant toute nouvelle réorganisation. Nous réaffirmons que l'organisation des métiers et des filières doit être décidée en étroite concertation avec les personnels concernés, afin de garantir leur implication dans le processus de transformation. Toute réforme doit s'appuyer sur des moyens humains et budgétaires réalistes, en phase avec les besoins réels de l'établissement et non sur des objectifs idéologiques de réduction des coûts ou de centralisation du pouvoir.

#### **Nos revendications :**

- 1. L'arrêt immédiat de la centralisation des filières vers les directions nationales.**
- 2. La mise en œuvre d'une concertation véritable et approfondie avec les agents sur l'ensemble des métiers et leurs interactions avant de définir les organisations et les fonctionnements.**
- 3. La mise en adéquation des objectifs de l'établissement avec nos moyens humains et budgétaires réels, afin de garantir des conditions de travail respectueuses des agents et un service public de qualité.**

La CGT ne peut pas accepter pas que cette réorganisation se fasse au détriment des agents, de leur santé, de leurs droits et de leurs conditions de travail. Nous poursuivons notre action pour défendre les intérêts des travailleurs et garantir que la transformation de VNF se fasse dans le respect des principes de justice sociale, de solidarité et d'équité.

Pour finir, bien que nous soyons largement favorables au développement de la voie d'eau et aux zones portuaires, dans la mesure où cela soutient la transition écologique et encourage le transfert modal du transport routier vers le fluvial, ce qui doit être une priorité dans le contexte environnemental actuel, nous sommes néanmoins surpris de constater que VNF a opté pour la création d'une holding afin de gérer les zones portuaires de la Lorraine et de la Saône. Bien que l'établissement reste pour le moment majoritaire, nous nous interrogeons sur le fait que 20 % de cette société soient confiés à des investisseurs privés. Nous espérons que cette démarche ne constitue pas un premier pas vers un transfert complet de la gestion vers des entreprises privées, à l'image de ce qui s'est produit avec les autoroutes il y a quelques années.

Nous vous remercions par avance pour votre attention et pour les réponses que vous voudrez bien nous fournir.

Merci

Vos élus CGT au CSA Central